



Nom commercial: Methylosanilini chloridum f Mikroskopie

Numéro de la matière: 181500

Version: 1 / CH

Date de révision: 11.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 11.05.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Methylosanilini chloridum f Mikroskopie
N° d'article 18150000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Réactif pour analyses, Produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318
Muta. 2	H341
Carc. 1B	H350
Aquatic Chronic 1	H410

Classification selon les Directives CE

Classification	Xn
	Xi
	N
	R22-R41-R45-R68-R50/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger



Nom commercial: Methylosanilini chloridum f Mikroskopie

Numéro de la matiere: 181500

Version: 1 / CH

Date de révision: 11.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 11.05.12

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.
P501.1	Dispose of contents/container to industrial incineration plant.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Toxique



Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

45	Peut provoquer le cancer.
22	Nocif en cas d'ingestion.
41	Risque de lésions oculaires graves.
68	Possibilité d'effets irréversibles.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

53	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient 4,4'-Bis(diméthylamino)benzophénone;C.I. Basic Violet 3

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

"Réservé aux utilisateurs professionnels"

3. Composition/informations sur les composants



Nom commercial: Methylosanilini chloridum f Mikroskopie

Numéro de la matière: 181500

Version: 1 / CH

Date de révision: 11.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 11.05.12

Composants dangereux**4,4'-Bis(diméthylamino)benzophénone**

No. CAS	90-94-8			
No. EINECS	202-027-5			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification	Muta.Cat.3, R68 Carc.Cat.2, R45 Xi, R41			

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318
Carc. 1B	H350
Muta. 2	H341

C.I. Basic Violet 3

No. CAS	548-62-9			
No. EINECS	208-953-6			
Concentration		>=	50	%
Classification	Carc.Cat.3, R40 Xn, R22 Xi, R41 N, R50/53			

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Carc. 2	H351
Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Eventuellement apport d'oxygène

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire boire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées, Céphalées, Vomissements

5. Mesures de lutte contre l'incendie



Nom commercial: Methylosanilini chloridum f Mikroskopie

Numéro de la matière: 181500

Version: 1 / CH

Date de révision: 11.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 11.05.12

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde d'azote (NO_x); Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. Éviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter le dégagement de poussières. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Éviter la formation de poussières. Éviter la formation d'aérosol. Éviter l'exposition allongée ou répétée. Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Nettoyer les mains et le visage après le travail.

Protection respiratoire - Note

Appareil de protection respiratoire autonome. Typ N95

Protection des mains

nécessaire

Matériau approprié

Gants / résistant à les produits chimiques



Nom commercial: Methylrosanilini chloridum f Mikroskopie

Numéro de la matière: 181500

Version: 1 / CH

Date de révision: 11.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 11.05.12

Protection des yeux

Protection du visage; Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Poudre		
Couleur	vert foncé		
pH	N'est disponible		
Remarque			
Point de fusion	N'est disponible		
Remarque			
Point d'ébullition	N'est disponible		
Remarque			
Point d'éclair	N'est disponible		
Remarque			
Pression de vapeur	Non applicable		
Remarque			
Densité			
Valeur	1.190		g/cm ³
Température	20	°C	
Hydrosolubilité	N'est disponible		
Remarque			
Température d'inflammabilité	N'est disponible		
Remarque			

10. Stabilité et réactivité**10.5. Matières incompatibles**

Des agents d'oxydation forts

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Aucun données connues.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Aucun données connues.

sensibilisation

Remarque Aucun données connues.

12. Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité**



Nom commercial: Methylosanilini chloridum f Mikroskopie

Numéro de la matière: 181500

Version: 1 / CH

Date de révision: 11.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 11.05.12

Biodégradabilité

Remarque Aucun données connues.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A

Sources de danger C.I. Basic Violet 3, 4,4'-Bis(diméthylamino)benzophénone

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

Carte pour désignation du danger 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S

Sources de danger C.I. Basic Violet 3, 4,4'-Bis(diméthylamino)benzophénone

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant

Étiquetage écologique DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S

Sources de danger C.I. Basic Violet 3, 4,4'-Bis(diméthylamino)benzophénone

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage



Nom commercial: Methyrosanilini chloridum f Mikroskopie

Numéro de la matiere: 181500

Version: 1 / CH

Date de révision: 11.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 11.05.12

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

22	Nocif en cas d'ingestion.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
45	Peut provoquer le cancer.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
68	Possibilité d'effets irréversibles.

Hazard statements listed in chapter 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.